

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 juillet 2022

## LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2022 - (N° 17)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 556

présenté par

M. Maudet, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élixa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreñoir, Mme Taurine, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

-----

**ARTICLE 6****ÉTAT B****Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| Programmes  | Autorisations d'engagement suppl. ouvertes | Autorisations d'engagement annulées | Crédits de paiement suppl. ouverts | Crédits de paiement annulés |
|---|--|-------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------|
| Inclusion sociale et protection des personnes   | -100 000 000                               | 0                                   | -100 000 000                       | 0                           |
| Handicap et dépendance  | 0  | 0                                   | 0                                  | 0                           |
| Égalité entre les femmes et les hommes  | 0  | 0                                   | 0                                  | 0                           |
| Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales   | 0  | 0                                   | 0                                  | 0                           |
| Prise en charge par l'Etat du financement de l'indemnité inflation                                  | 0  | 0                                   | 0                                  | 0                           |
| tarifs sociaux dans les services publics pour les familles monoparentales ( <i>ligne nouvelle</i> ) | +100 000 000                               | 0                                   | +100 000 000                       | 0                           |
| <b>TOTAUX</b>   | 0  | 0                                   | 0                                  | 0                           |
| <b>SOLDE</b>  | 0  |                                     | 0                                  |                             |

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement d'appel, nous reprenons une proposition portée par Philippe Brun sur le PJJ pouvoir d'achat. En France, en 2020, un quart des parents élèvent seuls leurs enfants et dans 84% des cas il s'agit de la mère. L'INSEE établit dans son rapport de 2021 que 41 % des enfants mineurs vivant en famille monoparentale vivent au-dessous du seuil de pauvreté monétaire contre 21 % de l'ensemble des enfants français. Afin d'aider les familles monoparentales, le présent amendement vise à faire adopter, par l'ensemble des communes, une tarification sociale spécifique pour les services publics locaux s'appliquant aux parents assumant seul la charge de leurs enfants et bénéficiaires de l'allocation de soutien familial.

Par cet amendement d'appel, nous proposons donc au sein de la mission "Solidarité, insertion et égalité des chances", la création d'un nouveau programme « tarifs sociaux dans les services publics pour les familles monoparentales », abondé des crédits du programme 304 "Inclusion sociale et protection des personnes", à hauteur de de 100 millions d'euros en AE et en CP. Les règles de recevabilité nous obligent à gager via un transfert de crédits provenant d'un autre programme de la mission. Nous appelons néanmoins le gouvernement à lever le gage.